

AR Prefecture

016-211602792-20230314-D_2023_09 COMMUNE DE RIOUX MARTIN
 Reçu le 23/03/2023 DELIBERATION DU 14 MARS 2023 N° 2023-09
 CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Bernard JALLET
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI En 2022 -1068	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	113 538,00 €		65 732,76 €	36 361,00 €	36 361,00 €	11 444,24 €
FONCT	288 591,54 €		37 284,11 €			325 875,65 €

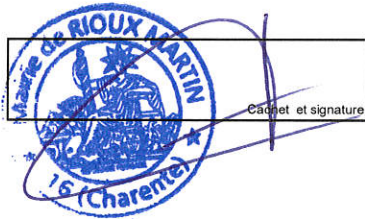
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	325 875,65 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF ligne 001 = 47 805,24 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif Total affecté au c/ 1068 :	325 875,65 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à RIOUX MARTIN
 Le 14-mars-23

Délibéré par le Conseil Municipal
 Le 14-mars-23



Nombre de membres en exercice : 11
 Présents : 8
 Suffrages exprimés : 7
 pour 7

Date de la convocation : 08-mars-23

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le